

Board Member Job Description

Responsibilities of the Board

The mission of the Canadian Apprenticeship Forum (CAF-FCA) is to bring together apprenticeship stakeholders from across trades, across sectors and across Canada to share information and promising practices, identify challenges and propose joint solutions.

As the highest leadership body of the organization and to satisfy its fiduciary duties, the board is responsible for:

- determining the mission of the organization and understanding its collective purpose
- selecting, supporting, and evaluating the performance of the chief executive
- strategic planning
- ensuring strong fiduciary oversight and financial management
- approving and monitoring the organization's programs and services
- enhancing the organization's public image
- assessing its own performance as the governing body of the organization
- ensuring legal and ethical integrity

Responsibilities of Individual Board Members

Each individual board member is expected to:

- know the organization's mission, policies, programs, and needs as well as understand its collective purpose
- read and understand the organization's financial statements and board materials in advance of meetings
- serve as active advocates and ambassadors for the organization
- leverage connections, networks, and resources to develop collective action to achieve the organization's mission
- prepare for, attend, and conscientiously participate in board meetings
- engage in learning opportunities to better understand the community we serve
- respect the experiences of all who bring their voices and lived experiences into the boardroom and the organization

Other responsibilities of nonprofit board members

- uphold the legal duties and laws regarding nonprofit governance
- follow the organization's bylaws, policies, and board resolutions
- disclose potential conflicts before meetings and actual conflicts during meetings
- maintain confidentiality about all internal matters of the organization

Description du poste de membre du conseil d'administration

Responsabilités du conseil d'administration

La mission du Forum canadien sur l'apprentissage (FCA-CAF) est de rassembler les acteurs de l'apprentissage de tous les métiers, de tous les secteurs et de partout au Canada pour partager des informations et des pratiques prometteuses, identifier les défis et proposer des solutions communes. Le conseil d'administration est responsable de :

- déterminer la mission de l'organisation et comprendre son objectif collectif
- sélectionner, soutenir et évaluer les performances de la PDG
- planification stratégique
- assurer une surveillance fiduciaire et une gestion financière solides
- approuver et surveiller les programmes et services de l'organisation
- améliorer l'image publique de l'organisation
- évaluer sa propre performance en tant qu'organe directeur de l'organisation
- garantir l'intégrité juridique et éthique

Responsabilités des membres individuels du conseil d'administration Chaque membre du conseil d'administration doit

- connaître la mission, les politiques, les programmes et les besoins de l'organisation ainsi que comprendre son objectif collectif
- lire et comprendre les états financiers de l'organisation et les documents du conseil d'administration avant les réunions
- servir de défenseurs et d'ambassadeurs actifs de l'organisation
- exploiter les connexions, les réseaux et les ressources pour développer une action collective afin de réaliser la mission de l'organisation
- préparer, assister et participer consciencieusement aux réunions du conseil d'administration
- participer à des opportunités d'apprentissage pour mieux comprendre la communauté que nous servons
- respecter les expériences de tous ceux qui apportent leurs voix et leurs expériences vécues dans la salle de conseil et dans l'organisation

Autres responsabilités des membres du conseil d'administration d'une organisation à but non lucratif

- respecter les obligations légales et les lois concernant la gouvernance à but non lucratif
- suivre les statuts, les politiques et les résolutions du conseil d'administration de l'organisation
- divulguer les conflits potentiels avant les réunions et les conflits réels pendant les réunions
- maintenir la confidentialité sur toutes les questions internes de l'organisation

**** Veuillez noter que les affaires du Conseil d'administration se déroulent en anglais seulement.**